



DEMANDE D'AIDE A LA DEMI-PENSION

publié le 19/09/2017

Descriptif :

Ci-joint document concernant les conditions pour pouvoir bénéficier de l'aide à la demi-pension.
Les imprimés sont à demander au secrétariat du collège.
Votre dossier doit impérativement parvenir au conseil départemental avant le 15 octobre 2017

Document joint

 20170919_condition_aide_dp (PDF de 35.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.